

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 17 février 2026

Délibération

N° 26.015.1

En exercice ... 37

Présents 23

Votants 27

Pour 27

Contre 0

Abstention ... 0

PÔLE RESSOURCES – SERVICE RESSOURCES HUMAINES

**RAPPORT 2025 SUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

Date de la convocation : 11/02/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 17 février à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

23 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Thierry DAURAT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Mireille TORTES, monsieur Philippe VIDAL.

4 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Alain CASTAN (représenté par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Patricia CATHALA), madame Brigitte SOULET (représentée par madame Marlène PUCHE), madame Maryline TUCA (représentée par madame Viviane ROUQUET-TAFANI).

10 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Cédric GARCIA, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : monsieur Bernard GUERRERE.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 17 février 2026

Rapport 2025 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriale, notamment les articles L1612-21, L1612-24, L2311-1-2 et L5211-36 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L132-1 à L132-11 ;

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu le rapport annexé à la présente délibération ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 10 février 2026 ;

Considérant que dans les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'institution, les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 27 membres présents ou représentés au moment du vote,

À l'unanimité,

I. PREND ACTE de la présentation du rapport 2025 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes préalable au vote du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'État le 05 MARS 2026

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le

05 MARS 2026

Signature du secrétaire de séance :

Bernard GUERRERE



Page 2 sur 2
REÇU EN PRÉFECTURE
le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01

REÇU EN PREFECTURE

le 05/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260217-DELIB_26_01